

L'Ère Nouvelle

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ TOUS LES LUNDIS et JEUDIS.

"INDUSTRIE et PROGRES."

AIME DESILETS, RÉDACTEUR.

W. H. ROWEN, PROPRIÉTAIRE.

L'ÈRE NOUVELLE, JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

ABONNEMENT:

Pour six mois, \$11
Pour douze mois, \$21

Outre les frais de Poste.

L'ÈRE NOUVELLE paraît le LUNDI et le JEUDI de chaque semaine.

Les communications, etc., doivent être adressées au Bureau du Journal, affranchies et munies d'une signature responsable.

TARIF DES ANNONCES

Pour la première insertion, par ligne, 0 0 4
Pour les insertions subséquentes, par ligne, 0 0 1

AGENTS DE L'ÈRE NOUVELLE:

Table listing agents in various locations: Compton, E. T., MM. E. HAMEL, Gendilly, H. TOURIGNY, etc.

COMPAGNIE "BEACON"

D'Assurance sur la Vie et contre le Feu, DE LONDRES.

(Incorporée par un Acte du Parlement Impérial)

BRANCHE DU CANADA—BUREAU PRINCIPAL, KINGSTON.

DIRECTEURS:

L'Honorable J. A. MACDONALD, Président. JOHN MACPHERSON, Ecr., JOHN BROWN, Ecr., etc.

DÉPARTEMENT DU FEU.

DES polices dans les deux langues accordées à des prix modérés sur les bâtiments en pierre, en brique et en bois, et sur toute description de propriété à assurer dans aucune partie du Canada.

Toutes pertes (y compris l'incendie occasionné par la foudre) promptement acquittées sans déduction ni escompte, par le Bureau, à Kingston, sans en référer en Angleterre.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

La Compagnie offre entre autres avantages celui de l'assurance sur la vie aux classes industrielles, par une échelle de petites primes payables par semaine.

Les sommes assurées sur la vie ou contre l'incendie, suivant les termes de l'Acte de Constitution de la Société, auront le droit de participer aux profits.

Des C. enlèves, Pamphlets, Formes et Taux dans les deux langues seront procurés par H. LOR.

Trois-Rivières, 22 nov. 1854.

BLANCS D'Ordres, Subpennas, Saisies et Tiers-Saisies. Procès Verbaux de Saisie pour Huissiers, Traités d'Exchange (Bills of Exchange) le tout sur beau papier, et à des prix modérés.

Pain à Bon Marché

A vendre par le sousigné la Meilleure FARINE d'AVOINE. (Partielle le moins cher sur le marché pour faire le pain.) de la manufacture du Moulin Rouge d'Yamachiche.

Trois-Rivières, 4 Janv. 1855.

Aux Mères et Nourrices.



LE Trésor des Nourrices et des Mères est le CAL-MANT par excellence et le SEUL dont doivent se servir les mères pour arrêter les Coliques, les Vents, la Diarrhée (lébords), les maux de dents et surtout le maux de somnolence auxquels les enfants sont si sujets.

C'est un remède indispensable pour élever de sa famille, et a sauvé des milliers d'enfants. Prix 30 sous la bouteille.

Dr. PICAUET, seul propriétaire, Montréal. Agents à Québec—MM. J. MUSSON et Cie., rue Bonale, O. GIBOUX, M. D. 214, rue du Pont, et autres droguistes de la Haute-Ville.

A Québec chez O. GIBOUX, N° 16 rue la Fabrique Haute-Ville, et N° 314, rue du Pont St-Roch.

A vendre chez L. A. DUBOND Pharmacien rue Notre-Dame. Trois-Rivières 7 Juin 1854.

Charbon! Charbon.

A VENDRE, 40 CHAUDRONS de bon CHARBON pour Forgerons, etc., à huit piastres et demie le Chaudron.

JOHN MARCOUX, Boulanger—Trois-Rivières, ou JACQUES VIGNEAU, Marchand—St-Géorgie.

St-Géorgie, 28 déc. 1854.

COMPAGNIE DE GAZ DES TROIS-RIVIÈRES.

AVIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières ont résolu de faire une quatrième demande de DIX POUR CENT ou dix schellins par action de cinq louis du Fonds de la Compagnie, et les actionnaires sont requis de payer le dit versement le ou avant le premier Novembre prochain, au sousigné.

Wm. McDougall, Sec. Trés. C. de G. des T. R. Trois-Rivières, Octobre 1854.

Nouvelles Marchandises. D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Le Souigné à l'honneur d'annoncer à ses amis, et au public qu'il reçoit journellement par les nouveaux arrivages un assortiment complet de marchandises d'automne et d'hiver consistant en Flanelles, Couverts, Draps, Satinette, Casimire, Duskins, Patron de Robes, Châles, Echarpes, Colonnis, et de plus un assortiment de drap en grosse et ferrière et une grande quantité de Lard et Fleur.

O CHEVENERT, Trois-Rivières 21 Octobre 1854.

ATTENTION.

J. J. CRAWFORD désire informer le public qu'il vient de recevoir un assortiment général de PERFUMERIE FRANÇAISE.

Capots, Vestes, Gilets de bureau à la française. Caleçons, corps de laine et chemises fines pour messieurs, Gants et Mitaines pour dames et messieurs.—tout de marchandises française, fabriqué à Paris et d'après les derniers modes. Bretelles de goût, Cannes, Joujous d'Enfants de toutes espèces, Musique et Romances avec musique, par les meilleurs auteurs.

Trois-Rivières, 14 Oct. 1854.

AVIS.

TOUTES personnes désirant prendre des parts dans la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières, sont informées que les Livres de la dite Compagnie sont toujours ouverts au Bureau du soussigné.

Wm. McDougall, Sect. Trés. janvier 1854.

Changement de Domicile. DR. PELISSON.

RUE NOTRE-DAME, VIS-À-VIS PIERRE DEVEAU, ECUIER.

Trois-Rivières 31 Mai 1854.

Sel, Sel.

VENANT d'être reçu et à vendre par les soussignés, 5000 MINOTS DE SEL.

C. W. SAUNDERS et Cie. Trois-Rivières 4 Décembre 1854.

O. DEPINCIER, MARCHAND-TAILLEUR.

Coin des rues Notre-Dame et St-Gabriel. MONTRÉAL.

A TOUJOURS en main un assortiment choisi de Draps Casimires, Tweeds. Etoffes pour les vestes qu'il emploie à ordre dans la goutte le plus récent et le plus élégant, à bon marché.

Un assortiment général de Hardes faites. Montréal, 25 mai 1854.

ADRESSES d'AFFAIRES.

Bureau d'Avocat

ET DE CONSULTATION, TROIS-RIVIÈRES. AIMÉ DESILETS.

Wm. McDougall, AVOCAT.

J. N. BUREAU, AVOCAT, RUE ST-JOSEPH. Trois-Rivières, 20 juillet 1853.

J. B. RICHARD, Arpenteur Provincial, RUE BONAVENTURE, PRÈS DE LA CATHÉDRALE EN CONSTRUCTION. Trois-Rivières 25 Nov. 1854.

Restaurant Mesmérique des NERFS DE G. W. STONE.

M. STONE n'a pas besoin d'informer le public que ses expériences Biologiques, qui ont intéressé toutes les classes de la société, tant en Europe qu'en Amérique, durant les six dernières années, son habileté et son succès dans le traitement des affections de nerf, lui ont donné lieu de se rendre très familier avec les différents maux du système nerveux, et de découvrir un remède effectif dans le cas de maladies qui ont confondu jusqu'ici l'habileté des médecins les plus éminents.

Ce remède peut être pris sûrement pour la guérison des maladies de rhumatisme, de névralgie, de paralysie, du tic douloureux, de la migraine, d'épilepsie, des faiblesses de nerfs, etc., etc.

Prix : 50 cents par bouteille. A vendre à Québec par J. MUSSON & Cie.

Trois-Rivières, 22 mars 1855.

A vendre à la Pharmacie du Dr. L. A. Dubond.

ELIXIR DE G. W. STONE, POUR LA TOUX, LA CONSOMPTION ET LES BRONCHES.

LE propriétaire réclame respectueusement l'attention du public sur son inestimable remède pour toutes les affections de gorge et de poumons, et prie ceux qui sont malades sur le choix à faire parmi tant de remèdes recommandés pour ces maux, de faire essai de son ELIXIR. Après cela, ils n'hésiteront pas longtemps à le prendre eux-mêmes, et à le recommander aux autres. Un seul essai leur prouvera que c'est le remède le plus inestimable qui ait jamais été découvert pour les différents maux de gorge et de poumons; il modérera immédiatement la toux la plus violente, et dans le cas d'hémoptisie complétement du rhume le plus attaché. Comme préventif et remède pour la consommation, il n'a pas d'égal. Il est purement végétal, ne contient aucun ingrédient venimeux, est tout à fait agréable au goût, et peut être donné en toute sûreté à l'enfant le plus délicat. Les nombreux témoignages reçus presque tous les jours de ceux qui en ont été guéris, justifient pleinement l'assertion que toute famille devrait avoir ce remède: Que les mères le donnent à leurs enfants malades de la toux ou du croup, et ils adouciront par là les souffrances de leurs petits; il purifiera en même temps le sang, et chassera complétement toutes les humeurs du système.

Demandez l'ELIXIR POUR LA TOUX DE G. W. STONE, et voyez si son nom, et les mots ELIXIR POUR LA TOUX, Boston, Mass., sont inscrits sur la bouteille; aussi avec un sceau, avec son nom sur le bouchon, sans quoi aucune bouteille ne sera véritable.

Agent principal, WILLIAM JOHNSON, 106, rue Hanover, Boston, Mass. Vendu à Montréal par WILLIAM LYMAN, 46, rue St-Paul.

Agents généraux pour le Canada-Est, prix 50 cents par bouteille. Trois-Rivières, 22 mars 1855.

A vendre à la Pharmacie du Dr. L. A. Dubond.

AVIS.

LA SOUSSIGNÉE OFFRE EN VENTE A SA BRASSERIE,

Rue Notre-Dame, DE LA BIÈRE de la meilleure qualité en quarts et en bouteilles.

Aussi:—De la Malt et du Houblon. M. ANDERSON. Trois-Rivières, 4 Nov. 1854.

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la succession de feu JAMES BURNS, Ecr., sont priées de régler sans délai, et ceux qui ont des réclamations contre icelle succession sont priés de les produire au soussigné.

FRS. DASYLVA. Seul agent et proc. de Dame Genevieve Burns et Julie Burns, seules héritières. Trois-Rivières 9 Aout 1854.

PROJETS DE LOIS.

Acte pour confirmer certaines choses faites en vertu de l'Acte pour confirmer le Traité de Reciprocity, et pour d'autres fins.

ATTENDU que par deux ordres en conseil portant respectivement les dates du dix-huitième jour d'Octobre, et du sixième jour de Novembre, 1854, passés dans la vue de mettre à effet, suivant leur vraie teneur, l'acte passé dans la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour donner effet de la part de cette province à un traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, et le traité mentionné au dit acte, il a été ordonné que les effets qui en vertu du dit acte viendraient dans cette province en franchise de droit lorsque le dit traité venait en opération, pourraient être admis de suite dans certains cas, moyennant certaines obligations spéciales (special bonds) et sans paiement des droits en argent, avec l'intimation que si le dit traité venait en opération dans le cours des six mois suivants, les dites obligations seraient remises, et que tous droits payés seraient remis; et attendu que le dit traité est ainsi venu en opération dans les six mois comme susdit; à ces causes, qu'il soit statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, etc. etc.

1. Les obligations données dans le cas mentionné au préambule seront annulées, et les droits payés seront remis et remboursés; et si quelques-unes de ces obligations ont déjà été annulées, ou que quelques-uns de ces droits aient été remis et remboursés, ils seront considérés avoir été légalement annulés, remis ou remboursés, et toutes les personnes employées à l'effet de annuler, remettre ou rembourser sont par le présent déclarées indemnes.

II. Et pour dissiper tous doutes quant à la cédula de l'acte passé dans la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les Actes qui imposent des droits de douanes, qu'il soit déclaré et statué, que le droit rendu payable par le dit acte et sa cédula sur chaque gallon de rum, whiskey, eau-de-vie et genièvre ou autres spiritueux ou boissons fortes, n'étant pas du whiskey, rum, ou eau-de-vie, est et sera payable (comme l'étaient les droits révoqués par le dit acte), pour chaque gallon de la force n'excellera pas la preuve, suivant l'hydromètre de Sykes, et ainsi en proportion pour toute force plus grande que la force de la preuve.

Tribunaux.

HUIT ASSASSINATS—MASSACRE DE DEUX FAMILLES.—A trois années de distance, dans le même canton du département de la Lozère, le canton de St-Germain-de-Colberte, deux familles sont tombées sous les coups d'un assassin. Huit personnes ont succombé; deux enfants, frappés comme on seules échappés comme par miracle à cet horrible massacre.

Un jeune homme à la figure enfantine, imberbe, aux traits délicats, au sourire doux, d'apparence faible, de petite taille, est le monstre qui aurait commis ces affreux forfaits, et qui, avec une férocité inouïe, aurait baigné ses mains dans le sang de tant de victimes.

La nature a de ces contrastes étranges, et la justice humaine vient, heureusement à de rares intervalles, les signaler à l'étonnement et aux méditations des penseurs. Maurice Rousson, cultivateur, propriétaire aux Longueues, commune de Saint-Etienne, vallée Française (Lozère), comparait comme auteur de ces crimes devant la cour d'assises de la Lozère.

C'est dans les derniers jours du mois de février 1851, dans la nuit du 25 au 26, qu'aurait eu lieu le premier massacre. Le hameau du Solier en est le théâtre. En peu d'instants, la famille de François Rousson, est frappée par une main furieuse. Les victimes, père, mère, grand-mère, enfants, tombent ça et là dans les logis où l'assassin a été accueilli en ami. Un enfant survit à ses blessures: Célestin Rousson, âgé de six ans; mais la violence, l'effroi, les douleurs qu'on lui cause les coups dans son intelligence, ont presque effacé son souvenir. En vain on l'interroge, en vain on s'enquiert d'après ses réponses. Leur contradiction, leur incohérence sont plutôt de nature à égarer les recherches.

Les soupçons se portent sur plusieurs personnes; l'information les dissipe, et malgré quinze mois d'investigations laborieuses, la justice voit échouer tous ses efforts pour découvrir le coupable.

Trois mois après, dans la nuit du 11 au 12 septembre 1851, le second massacre s'accomplit. C'est le drame du Mas Buisson. Comme la première fois, une famille entière, la famille Chabrol, est enveloppée dans ce nouveau forfait. Comme la première fois, une seule main semble avoir frappé. La stupéur et l'effroi sont au comble. Comme la première fois aussi, une victime a survécu à ses blessures, une enfant de onze ans, Irma Chabrol; mais cette fois, heureusement pour la justice, l'intelligence et la mémoire sont restées à cette enfant qui n'avait pas hésité à nommer Maurice Rousson comme l'assassin de ses malheureux parents. La voix expiante de sa mère et de son frère a confirmé ses affirmations.

La voix publique s'est fait entendre alors; le souvenir du drame du Solier s'est réveillé; la conduite, les actes, les paroles de Maurice, les indices de toute nature depuis cette époque sont venus se produire; l'information s'est promptement faite, guidée par cet éclat de lumière sorti de l'affirmation de l'enfant, et l'arrestation de Maurice a été immédiate.

Qu'est-il résulté en effet des investigations? Pour le massacre du Mas Buisson, la pauvre enfant qui a survécu, Irma Chabrol, l'a raconté avec une précision qui ne pouvait laisser prise au doute. Frappée dans son lit, comme ses parents, mais miraculeusement préservée par ses convulsions, elle a attendu l'éloignement de l'assassin, et rempli d'un courage au-dessus de son âge, elle s'est levée. Il était nuit encore; elle est allée frapper chez les époux Corbier, au hameau de Peysebrone, pour implorer leur secours. Elle a désigné comme étant le meurtrier Maurice, qu'elle avait reconnu à sa

voix. Les époux Corbier sont arrivés en toute hâte ils ont trouvé, ici près de la porte, là dans la chambre, là dans la cour, la mère et les deux enfants horriblement mutilés, et ils ont recueilli de leur voix expiante l'indication à plusieurs reprises de Maurice Rousson. Mais où était le père, Victor Chabrol? Il manquait à la maison. On s'est mis en campagne; et bientôt, dans le lit d'un ravin, on a trouvé son cadavre portant les traces de coups violents. On savait qu'il était sorti porteur d'une somme assez considérable, 500 fr. environ. On a fouillé ses vêtements; il n'avait plus rien, et le lendemain du crime Maurice avait été vu porteur d'une somme de 120 fr. en or et en argent.

Mais ce n'est pas tout. L'examen du corps des victimes avait montré que les coups avaient été portés avec une hache et de la main gauche. On s'enquiert et on constate que Maurice est gaucher, et son père déclare qu'il avait chez lui trois haches dont une a disparu. Maurice le nie. On continue les recherches, et la troisième hache est découverte sous un toit. Elle est ornée de sang et des cheveux et alliérent. Le père de Maurice et l'ouvrier qui l'a réparée, la reconnaissent formellement.

Enfin, le jour du crime, Maurice avait été vu vêtu de certains vêtements. On lui demande en vain de les présenter; mais bientôt un témoin trouve dans la campagne, dans les broussailles, des lambeaux de ces vêtements que l'accusé ne peut reconnaître, et ces lambeaux sont tachés de sang.

Devant ces charges accablantes, Maurice a persisté à nier. Pourtant, dans le cours des interrogatoires et des confrontations, on a pu voir sa fermeté s'ébranler, on a pu sentir l'aveu, on a vu le moment où il allait sortir de sa bouche, alors qu'il disait, par exemple: " Eh bien! aller chercher ma femme; laissez-la avec moi, je lui dirai tout. Je vois bien que je ne peux pas m'en tirer. "

Convaincu du crime du Mas Buisson, Maurice pouvait-il s'être par l'acteur du drame du Solier? Pourrait-il se trouver dans une même contrée deux monstres capables de pareils forfaits? L'analogie des crimes, l'examen de la science, l'opinion publique disaient que la même main, la même main gauche, le même instrument, la hache, avaient frappé dans les deux cas. Comme il arrive toujours d'ailleurs en pareille circonstance, quand une première leur s'est produite, les souvenirs affluant de toutes parts qui montraient le vrai coupable dans les attitudes, dans les propos, dans les actes de Maurice. Ses antécédents venaient l'accabler: c'étaient l'incivilité, le mensonge, la dissimulation, le vol, la cruauté. " Que je suis malheureux, aurait dit sa mère, d'avoir un tel enfant monstrueux! " Et appelé à déposer, dans l'instruction, son père, sa mère, sa femme étaient venus déclarer qu'ils ne doutaient pas de sa culpabilité. " Malheureux! lui avait dit sa femme, mise en sa présence, comment as-tu en le courage de tuer ce petit Ferdinand Chabrol, qui était si joli, qui m'aimait tant et qui m'appelait sa mère! "

On imagine, d'après la courte analyse qui précède, les émotions vives et les sentiments d'horreur qu'on doit faire naître les débats de cette affaire, qui compte heureusement peu de précédents dans les fastes de la justice criminelle. A l'aspect de l'être débile et frêle qui en est le héros, on a peine à croire à la somme d'énergie et d'audace qu'exigent au moins de pareils forfaits.

Après huit jours d'audiences consécutives, où, sous les yeux d'une foule indignée et frémissante, se sont développées toutes les preuves que nous avons indiquées, la justice humaine a enfin prononcé.

Maurice Rousson a entendu en versant des larmes le verdict du jury qui l'a déclaré coupable, et l'arrêt de la cour qui l'a condamné à la peine de mort. L'arrêt a été ordonné, en outre, que l'exécution aurait lieu au pont de Brugen, en vue du théâtre des crimes.

NOUVELLES D'EUROPE.

CONFÉRENCE DE VIENNE.—La neuvième conférence a été tenue à Vienne dans l'après-midi du 8, mais n'a duré qu'une heure, les plénipotentiaires n'ayant pas reçu leurs instructions. Ali-Pacha et Drosyn de l'Haye assistaient à la conférence. On ne sait absolument rien quant à la possibilité d'un accord entre les diplomates, et on ignore même quand la prochaine conférence aura lieu. On dit que les plénipotentiaires des puissances occidentales sont sur le point de quitter Vienne. Cette rumeur paraît douteuse. Tout semble être dans le statu-quo.

On parle aussi de nouvelles complications avec la Prusse, sans toutefois en déterminer la nature. Les instructions d'Ali-Pacha portent, dit-on, de consentir au protectorat des grandes puissances, mais de n'en exprimer pas moins le regret que le souveraineté du sultan ne soit pas établie. La question d'indemnité pour la guerre a été différenciée.

LA GUERRE.—An 8 avril la position des belligérants devant Sébastopol n'avait pas changé. Des escarmouches de peu d'importance continuaient instamment. Le temps est sec et beau. Un armistice de trois heures pour enter les morts avait été consenti de part et d'autre. Les alliés prétendent être prêts à ouvrir le bombardement général de la ville.

Les Russes ont construit deux nouvelles batteries et ont converti les embuscades en parallèles avancées. Les Français approchent vers les travaux du fort Malakoff à l'aide d'une sape allant en serpentant. Omar-Pacha ne s'est pas porté sur l'Alma, ainsi qu'il avait été dit; il occupe deux villages à une demi-lieue d'Epatoria, et a élargi le cercle des fortifications de manière à abriter 5,000 hommes.

Les alliés ont envoyé ce contingent avec autant de célérité que possible. Dix mille Egyptiens ont mis à la voile pour Epatoria, et les renforts français et ceux de Sardaigne devaient aussi y débarquer sous peu. On assure que les alliés ont changé leur tactique en Crimée; ils fortifient et maintiennent comme garantie matérielle la position si forte déjà de Kamiesch; 20,000 hommes, protégés par les flottes, sont destinés à cet objet. L'embarquement des troupes sardaises devait commencer le 15 à Gènes à l'aide de vapeurs anglais; ces troupes iront

d'abord à Constantinople et seront dirigés de là sur Eupatoria pour se joindre à Parmée d'Omer-Pacha.

Les Russes ont maintenu leur position sur la Tchernaia et se concentrent vers Baidar. La dépêche du Général Canrobert a évalué la perte de Russes dans la nuit du 22 à 700 morts et 1,500 blessés.

Les agents russes à Vienne parlent d'un combat sanglant à la date du 26 mars, mais les avis de Crimée n'en font rien.

Les journaux russes disent que les femmes, les enfants et les malades sont envoyés de Sébastopol dans l'intérieur de la Crimée.

Quelques habitants de Kijajova ont illuminé leurs maisons à la réception de la nouvelle de la mort de czar, et cette démonstration a duré lieu à quelques heures.

L'Edinbourg et deux navires qui' avait à la remorque, tous chargés de chevaux français se sont perdus en vue de Balthichik.

La brigade de Tunis a été envoyée à Batoum. Les Russes nient la mort de Menschikoff mais admettent qu'il a été blessé.

Deux cents navires se trouvent à Galtz pour y charger des céréales.

L'ambassadeur de Grèce est arrivé à Constantinople le 4.

BALTIQUE.—L'Avant-garde de l'escadre de la Baltique est arrivée à Elsieker le 1er avril, et on pense qu'elle jettera l'ancre dans le port de Lauenbourg jusqu'au jour où la Baltique sera navigable.

Des avis de Rostock, du 8, annoncent que la navigation de la Baltique sera dangereuse pendant la semaine ou la quinzaine à venir, à cause de la grande quantité de glace qui s'y trouve flottante.

Une dépêche russe de Varsovie dit qu'une armée de 120,000 hommes se concentre dans les provinces de la Baltique, et qu'il s'y trouve 300 canons en batterie.

Deux divisions de la flotte russe sont à Cronstadt, et une entre Sweaborg et Revel.

GRANDE-BRETAGNE.—Le parlement est en vacances. On a annoncé que vendredi, dans l'après-midi, le gouvernement avait émis un emprunt. Le montant et les conditions sont inconnus, mais on suppose que la somme s'élève à quinze millions de livres sterling. Presque immédiatement après l'avis qui en a été donné, les fonds sont tombés à 91½.

Louis-Napoléon et l'impératrice arriveront à Londres lundi 16 avril, et restent une semaine avec la reine. La presse anglaise manifeste une extravagante adulation relativement à cet événement, et son ton est bien différent de celui qu'elle avait à l'égard de Louis-Napoléon il y a quelques années. Voici le programme officiel :

Lundi, le prince Albert se rendra à Douvre pour recevoir les augustes voyageurs. Il déjeunera avec eux au Warden Hotel, et arrivera avec eux aussi à Windsor dans l'après-midi.

Mardi matin, l'empereur recevra le corps diplomatique. Le soir il donnera une grande réception.

Mercrdis, l'empereur recevra l'ordre de la Jarretière. Le soir, il y aura un grand dîner et un grand bal.

Judi, l'empereur visitera le Palais-de-Cristal, et le soir il se rendra à l'Opéra.

Vendredi, Louis-Napoléon visitera Londres pour recevoir une adresse de la Cité, et il dînera ensuite au palais de Buckingham.

La commission d'enquête s'est ajournée avec le parlement jusqu'au 18 courant.

On parle librement et favorablement de l'opportunité de lever le siège de Sébastopol.

La cour martiale pour le procès des officiers de la frégate perdue Tiger est en session.

Le comte de Carlisle est entré en fonctions comme vice-roi d'Irlande; il a été bien accueilli à Dublin.

Le mouvement concernant le timbre des journaux se résout en faveur d'un timbre d'un demi-penny. FRANCE.—L'Exposition universelle de Paris ouvrira irrévocablement le 1er mai.

Le Moniteur contient un document officiel remarquable dans lequel la conduite militaire des alliés, depuis le commencement de la guerre, est expliquée. Il promet aussi que les phases diverses, motifs et objets des négociations seront rendus publics.

Ce document occupe cinq colonnes du Moniteur. Il dit que le plan de la campagne d'abord, soit de s'emparer de la Crimée, ou bien de débarquer à Odessa, ou sur un autre point de la côte russe de la mer Noire, qui ne dépasserait pas le Danube, à moins que l'Autriche ne se joigne à l'alliance. Gallipoli a été d'abord occupée avec l'intention d'empêcher les Russes d'avancer sur Constantinople; mais la retraite des Russes de Silistrie a rendu l'occupation ultérieure de Gallipoli et de Varna sans aucune nécessité. Les alliés n'auraient pu opérer en Bessarabie sans l'aide de l'Autriche, et afin de ne pas rester inactifs, l'expédition contre Sébastopol a été résolue.

Le reste du document explique les immenses difficultés du siège, et disolue Louis-Napoléon qui a qui a conçu le plan de campagne. Il contient aussi une copie des instructions particulières du maréchal Saint-Arnaud. Ce document a produit beaucoup d'intérêt en France comme à l'étranger, et on le considère comme un prétexte pour la levée du siège.

Le gouvernement espagnol a fait remettre à Londres les documents qui ont motivé sa demande de rappel de lord Howden, les ministres anglais à Madrid, pour son intervention dans les affaires religieuses. Aux Cortès, un vote de confiance dans la garde nationale a été accordé et l'émotion a cessé. Madrid est tranquille. Le gouvernement a emprunté aux capitalistes 40,000,000 de réaux à 10 p. 0/0.

ALLEMAGNE.—Un mécontentement existe dans le Hanovre contre le roi par suite de son intention de rétablir les privilèges de la noblesse. Rien des autres États.

Autriche.—Le gouvernement de l'empereur d'Autriche aura lieu le 18 août prochain. Les malades, dit-on, sont la cause de retard apporté par les troupes autrichiennes à entrer en campagne.

ITALIE.—Le comte russe Potokoff parcourt en ce moment tous les États italiens, à l'exception de la Sardaigne, dans le but de les assurer de l'amitié de la Russie; il paraît qu'il a déjà obtenu la promesse de la neutralité de la Toscane et du royaume de Naples.

On dit que le duc de Grammont, ministre de France à Turin, va se rendre à Rome pour servir de médiateur dans les difficultés existant entre le Pape et la Sardaigne.

Louis-Napoléon vient de faire l'acquisition de diverses propriétés sur le territoire romain de Civita-Novata.

Le Pape a failli être tué par la chute accidentelle d'une pierre; deux cardinaux ont été blessés.

DAKAR.—Le procès de l'ex-ministre devant la cour suprême est renvoyé jusqu'au 4 juin.

RUSSIE.—Les avis de Saint-Petersbourg n'ont rien de certain quant à la politique. Toutefois, on dit que la Russie ne fera aucune concession. Le choléra continue ses ravages à Saint-Petersbourg; on a compté 200 morts dans la journée du 29.

IND.—La maille des Indes a été télégraphiée. Les nouvelles de Ca-cutta sont du 10 mars, et celles de Bombay du 18. Le commerce est sans activité.

Les nouvelles n'ont pas d'importance. On ne sait rien de la Chias.

DERNIÈRES NOUVELLES.—Paris vendredi soir.—Il n'y a aucune nouvelle importante. Les prix de clôture sont: 4 1/2 0/0, à 95; 3 0/0, 69 3/5; Banque de France, 2,991.

ESPAGNE.—Des avis du 12 mentionnent que la loi de milice a été adoptée avec l'amendement de M. Mairiga. Une nouvelle tentative d'émeute a été comprise.

ANGLETERRE.—Rien de nouveau de Crimée. Le correspondant du Times lui écrit de Paris: "On parle d'une nouvelle levée de 100,000 hommes en France, et on ajoute que 60,000 à 80,000 hommes seront mis à la disposition de l'Autriche au cas où la guerre sortirait de la conférence de Vienne."

Les dernières nouvelles des ports du nord de l'Europe disent que la navigation pourra probablement être reprise le 20.

Quoique rien de positif ne puisse être connu avant lundi quant à l'emprunt projeté, il est le sujet de nombreux commentaires; on cite les conditions, et le nombre de la somme de 15 millions de livres comme étant celle qui sera émise.

COMMERC.—Pendant la dernière huitaine, l'activité signalée depuis quelques temps au marché au coton de Liverpool s'est maintenue; néanmoins, le dernier jour, l'article a été plus languissant, mais la cote n'a pas varié. Du 6 au 13, les transactions ont été de 73,000 balles.

En provisions on a fait un assez bon chiffre d'affaires aux cours précédents.

Le marché monétaire de Londres était moins tendu, les consolidés ont tombé à 92 1/2.

M. Bonaparte à Londres.

On se rappelle qu'au moment même où l'on s'attendait à voir partir M. Bonaparte pour la Crimée, on a annoncé son départ pour l'Angleterre. Préalablement la police impériale avait été mise en campagne pour aller préparer les voies à son maître et voir s'il lui serait permis de se montrer courtois sans trop s'exposer. La correspondance suivante nous donne à ce sujet des détails qui n'étonneront personne; on sait, et de reste, que la police est au fait de toutes les affaires de M. Bonaparte.

" M. Carlier, ancien préfet de la police de Louis-Napoléon, quand il n'était que président de la république, et qui a conservé la confiance du chef de l'Etat pour toutes les missions délicates et non officielles, M. Carlier a été envoyé dernièrement à Londres pour examiner le terrain, et voir jusqu'à quel point sa majesté impériale pouvait s'y aventurer.

" Ce n'est pas que Louis-Napoléon ait manifesté quelques craintes à cette occasion, ses ennemis les plus prononcés ne peuvent lui refuser un courage qui va même trop souvent jusqu'à la témérité, mais ce serait le gouvernement anglais lui-même qui n'aurait pas voulu attirer sur lui l'immense responsabilité d'assurer l'empereur français contre toute tentative d'assassinat. M. Carlier est donc venu voir par lui-même les précautions à prendre et il a eu maintes conférences, à l'ambassade française, avec sir Richard Mayne, le chef de la police de Londres.

D'un autre côté, un commissaire ou un ex-commissaire de police de Dieppe, homme à la figure paternelle et joviale, a été chargé de la mission de courir tous les endroits de Londres où se réunissent habituellement les réfugiés français. Il allait là, en casquette, comme un petit commerçant, se mêlant peu aux conversations, surtout quand elles tournaient vers la politique, acceptait volontiers une partie de dominos ou de piquet et, sans en avoir l'air, prenait bonne note de tout ce qu'il entendait. J'oubliais de vous dire, à propos de M. Carlier qu'au lieu de descendre dans un hôtel d'une certaine respectabilité, il avait choisi un hôtel français de 2e ou 3e ordre que fréquentent les réfugiés auxquels leurs moyens pécuniaires permettent de faire quelques dépenses dans leur table. Il s'agissait encore là d'être dans un milieu où les renseignements viennent d'eux-mêmes sans qu'on ait besoin d'aller chercher.

Je ne puis vous dire quel a été le résultat de ce petit travail de police et s'il a eu pour effet de rassurer les intérêts des contre les dangers du voyage de Sa Majesté Impériale, mais ce que je puis dire, c'est que c'est à partir de cette époque que les bruits du voyage de Louis-Napoléon ont repris plus de consistance que jamais."

Un Bol pour un autre.

Il circulait dans la ville de Cambrai une anecdote assez amusante, qui a eu pourtant son côté tragique pour les malheureux convives de l'amphitryon local. Il paraît que ce domestique, nouvellement débarqué de son village et pour la première fois revêtu de la livrée, avait reçu l'ordre de son maître de servir les rince-bouches à certain moment d'un dîner.

Ces bols avaient été montrés au pauvre garçon, mais comme il ignorait complètement le nom de bol donné à ce genre de vase, et que le matin même il avait été cherché pour son maître chez le pharmacien une boîte de pilules désignées sous le même nom, il crut naturellement qu'il s'agissait de ces dernières; en conséquence, il versa religieusement une pilule au fond de chaque verre, passa par-dessus le liquide parfumé et servit chand.

Quelques convives s'aperçurent bien de la présence du solide inaccoutumé, mais convaincus que c'était un nouveau genre de parfum digestif, ils avallèrent de confiance. L'effet, hélas ! ne tarda pas à se faire sentir. Les pilules contenant un principe émétique, pas d'est besoin de dire ce qui s'en suivit.

On se doute bien que personne ne renlit grâce au maître de la maison d'un festin qui s'était si mal terminé. Heureusement la mémoire de l'estomac est moins tenace que celle du cœur; on continuera donc à aller faire de bons diners chez l'amphitryon, en se précautionnant toutefois contre ses perfides rince-bouches.

OPINION DES BÉDOUNS SUR L'EMANCIPATION DE LA FEMME.— Quelques jours après le ramadan, un homme des Harakats vint à Constantinople pour acheter le troussin de sa nièce. Il suivait tranquillement la grand-rue, réfléchissant aux acquisitions qu'il allait faire, lorsque des cris perçants frappèrent son oreille. Il se retourna et aperçut une femme tirant son mari par le burnous, en lui disant: "Viens avec moi chez le cadî!" Notre homme reste ébahi. Comment, se dit-il, dans ce pays les femmes néont leurs maris par la barbe et les traitent au tribunal? Tout occupé de cette scène, il oublie l'objet de son voyage et suit jusqu'à la mahkama le couple désuni. Arrivé devant le juge, la femme, sans se préoccuper de ce qui se passe autour d'elle, implore hariment la protection de Dieu et des Français, puis elle débite à trotté ses griefs contre son mari, qui restait bouche close.

Le bédouin de la tribu des Harakats ne peut plus y tenir. Il sort précipitamment du tribunal, remon-

te à cheval et regagne son pays. Son exaspération contre la femme qu'il vient d'entendre est telle qu'il franchit en douze heures une distance de deux jours.

Arrivé à sa tente, il appelle sa femme et, sans quitter la selle, il lui ordonne d'apporter quatre piquets et quatre bouts de corde. Planté les piquets ça et là, lui dit-il, et couche-toi la figure contre terre. Quand l'opération fut terminée, il descendit de cheval, attacha sa femme par les quatre membres et tomba sur elle à coups de bâton. Rien ne peut l'arrêter, ni les pleurs, ni les prières de la victime, ni la vue du sang qui jaillit de sa chair. Les voisins, attirés par les cris, se précipitent hors de leurs tentes; les uns veulent arrêter ce furieux; les autres lui demandent la cause de ces mauvais traitements. Est-ce que la femme t'a injurié? Est-ce qu'elle t'a trompé?—Je veux bien ne pas l'achever, répondit alors le bédouin; mais je vais vous dire le motif de ma conduite: je viens de Constantinople et, dans cette ville des chrétiens, j'ai vu une femme qui traînait impudemment son mari devant le tribunal. A ce spectacle, mon esprit s'est égaré, j'ai senti mon sang bouillir dans mes veines, et je suis revenu ventre à terre au douar pour soulager ma colère sur le dos de ma femme.

Aimé Desllets,.....Redacteur. W. H. Rowen,.....Propriétaire.

L'ERE NOUVELLE.



TROIS-RIVIÈRES, JEUDI 3 MAI 1855.

Nouvelles d'Europe.

Nos lecteurs liront avec intérêt le résumé des nouvelles de l'Africa que nous empruntons au Progrès de New-York. Ce n'est pas que les affaires soient plus avancées; non, car à Vienne comme devant Sébastopol, rien n'a été fait; des conférences d'une heure et des escarmouches, voilà tout. Mais on sera étonné de voir qu'en Angleterre on parle librement et favorablement de l'opportunité de lever le siège de Sébastopol. Ce serait peut-être mieux, mais l'occupation de Kamiesch à titre de garanties matérielles, ne sera jamais une compensation suffisante pour consoler la nation la plus orgueilleuse du monde: l'échec serait trop grand. S'il faut que les alliés reculent devant la Russie la perdition sera presque à demi-accomplie; l'Europe sera casquée. C'est une conséquence; elle n'a pas voulu se faire république; elle a tout fait pour étouffer les plus beaux élans de liberté: elle deviendra esclave elle-même.

Le voyage de Louis-Napoléon à Londres, fixé au 16 avril, et l'approche de l'ouverture de l'exposition au premier mai, étaient d'ailleurs les deux seuls faits qui parussent occuper bien l'attention. Le programme du premier est dans la dépêche; mais on craint que l'autre perde beaucoup de son importance sous les circonstances et à cause de la situation.

Le résumé parle pour lui-même quant au reste.

Travaux de la Chambre.

On fait décidément de l'ouvrage en chambre. M. Loranger veut faciliter les procès par jury; il y a beaucoup à réformer dans ces procédures. M. Sidney Smith veut de son côté que chacun ait la liberté de plaider pour lui-même dans les cours de justice; c'est ouvrir la porte de la justice à tous les individus, mais nous ne voyons pas le bien qu'il en pourrait résulter. Chacun n'est pas à portée de connaître nos lois ni notre procédure; les avocats même s'y trompent quelquefois. Il n'y a pas d'objection à ce que cette liberté soit accordée au peuple; mais tout le peuple ne peut pas être avocat, et les avocats seront toujours requis par les plaideurs. C'est pourquoi nous croyons que le Barreau n'a point d'objection qu'on abolisse même la profession, si on le veut, comme on a fait dans quelques États de l'Union. La science et les connaissances auront toujours leur mérite, et celui qui en aura le plus n'en fera que mieux, car il ne sera plus restreint aux tarifs. Comme avocats, nous même nous n'irons jamais au contraire d'une telle loi.

Nous avons souvent avoué le vote au scrutin et le suffrage universel; ce sont deux points de programme démocratique que nous soutenons. M. Huot, membre pour le Saguenay, vient d'introduire deux bills à cet effet. Nous l'en félicitons, mais nous craignons que les idées arriérées de la grande partie de nos députés ne previennent encore sur ces principes d'avancement; nous espérons cependant.

M. Desaulniers veut faire amender la loi des écoles. Lui, et M. Fortier changer le système des cours sonnaire.

Tous ces projets de lois sont encore à nous venir, ils seront commentés en temps et lieu.

LIBERTÉ DE BOIRE.—La loi de tempérance de M. Felton a subi son sort lundi en chambre, sur une motion d'ordre de M. Loranger. Elle a été retirée après une division de 59 contre 46. Nous espérons que l'auteur ne reviendra plus à la charge.

L'IMMACULÉE CONCEPTION.—Avant-hier, hier et aujourd'hui il s'est célébré et se célèbre encore à Québec et dans le diocèse, le Triduum en action de grâces de la promulgation du décret dogmatique de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

VOYAGE DE PLAISIR.—On nous informe que le Traversier, le Trois-Rivières, fera un voyage de plaisir à Becancour, dimanche. Il partira le matin pas plus tard que huit heures, et reviendra après les vèpres. Le prix sera de 30 sous seulement.

ERRATUM.—L'on a dû remarquer que dans les divisions électorales que nous avons données sur notre dernière feuille, les quatre premières, mise sous la tête du H. Canada, appartiennent au Bas. L'erreur est due à une transposition du Journal de Québec de qui nous avons copié.

PILULES D'HOLLOWAY.—Nous croyons que ces Pilules sont le remède le plus en vogue de toutes les médecines patentes. Le débit qu'en fait le Professeur Holloway est si grand et augmente tant tous les jours, qu'il a été obligé d'établir une maison à New-York, pour le service des États-Unis. Ce sont d'excellentes médecines.—Voir l'annonce.

NAVIGATION.—Le British Quenn, Capt. Chillas, a fait son apparition hier, et s'est rendu jusqu'à Batiscan. C'est un des steamboats les plus confortables de la rivière, et la gentillesse du Capitaine devra lui attirer beaucoup d'encouragement.

Le Castor s'est aussi montré une seconde fois, faisant sa ligne régulière.

La glace tient encore à Québec, et on n'attend point de steamboats de là avant la semaine prochaine.

— Il y a eu éclipse de lune hier et avant hier; elle a été d'autant plus visible que le temps était clair.

PARLEMENT PROVINCIAL.

PROCÈDES DE LA CHAMBRE.

SAMEDI, 28 avril 1855.

Pétitions reçues et lues:—

De M. Crépeau et autres, de la paroisse de St-Félix de Valois,—et d'Amable Enoit Deschamps et autres, de la paroisse de Repentigny, demandant que le siège du gouvernement soit fixé en permanence.

De John Trenholm et autres, de Trenholmville et ses environs,—de Patrick McCabe, senior, et autres, de Wickham, dans le comté de Drummond,—d'A. Leighton et autres, de Durham Sud, dans le comté de Drummond,—de G. L. Marler et autres, de la paroisse de Drummondville,—de George McGauran et autres, de Warwick, dans le comté de Drummond,—et de J. E. Ferté et autres, du village de l'Avenir, demandant que les comtés-unis de Drummond et Arthabaska soient unis à ceux de Sherbrooke et Wolfe pour l'élection d'un membre pour le conseil législatif.

De John Pope et autres, magistrats, d'Eaton et autres townships dans le district de St-François, demandant qu'un nouveau circuit soit établi dans le district de St-François, sous le nom du circuit d'Eaton.

Sur motion de l'honorable M. Spence, il est ordonné que le bill pour amender les dispositions de l'acte 16 Vic., chap. 51, soit la pour la troisième fois, lundi prochain.

Sur motion de M. Jobin, une adresse est votée à son excellence pour émettre un warrant pour dix mille livres, à compte des dépenses contingentes de cette chambre.

L'honorable M. Cartier présente,—Réponse en partie à une adresse du 21 courant, demandant certains documents relatifs aux affaires de la compagnie du grand tronç de chemin de fer; et il est ordonné qu'elle soit imprimée.

M. Loranger introduit un bill pour établir d'autres dispositions pour faciliter les procès par jury dans les cours de circuit dans le Bas-Canada; seconde lecture, lundi prochain.

M. Darche introduit un bill pour amender l'acte 4 et 5 Vic., chap. 21, afin d'autoriser les habitants des districts ruraux à vendre leurs effets par encan sans licence; seconde lecture, lundi prochain.

M. Huot introduit un bill pour établir le vote au scrutin dans les élections des membres de l'assemblée législative; seconde lecture, lundi prochain.

Et aussi, un bill pour établir le suffrage universel à l'élection des membres de l'assemblée législative; seconde lecture, vendredi prochain.

M. Desaulniers introduit un bill pour amender la loi des écoles du Bas-Canada; seconde lecture, lundi en huit.

M. Sidney Smith introduit un bill pour autoriser les sujets de sa majesté à plaider et se défendre par eux-mêmes et par d'autres dans toutes les cours de jugement de sa majesté en Canada, et pour abolir le titre ou distinction de conseil de la reine; seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Terril, dispense est accordée de la 71e règle de la chambre en autant qu'elle a rapport au bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Stantaaal, Shefford et Chambly.

M. Cartier apporte un rapport des noms des actionnaires du chemin du Grand Tronc.

M. Langton donne avis pour lundi d'un comité général pour une adresse au gouvernement touchant la compensation à accorder aux distillateurs et brasseries pour la détérioration de leur propriété, en conséquence de la restriction proposée à la manufacture des liqueurs.

Le bill pour déclarer hors d'ordre. M. Felton proposa un amendement qui fut perdu. Le bill reçu du conseil législatif pour autoriser le Grand Tronc à changer la direction de leur ligne aux environs de Toronto, fut la première fois; seconde lecture, mardi prochain.

Le bill pour amender la loi relative aux licences d'arbres, fut la seconde fois et retiré au comité sur le bill pour amender l'acte pour la suppression de l'Intempérance.

Le bill pour amender l'acte du chemin de Stantaaal, Shefford et Chambly fut la seconde fois et retiré au comité des chemins de fer.

Lundi, 30 avril. Aujourd'hui sur motion de M. Poulin une adresse fut votée pour les comptes des personnes qui ont fourni des épiceries pour l'usage des personnes employées dans le Bas-Canada aux travaux publics.

Sur motion de M. McKenzie, le greffier reçut ordre de préparer un état de pétitions, et le nombre des noms qui ont été présentés à la chambre, en opposition à la clause des commutations.

M. Felton propose certaines résolutions, déclarant

que la population anglaise du B.-C. étant un quart ou un tiers de toute la population, les divisions électorales, sous ce nouveau bill du conseil législatif, doivent pouvoir à leur donner une semblable part dans la représentation. Le débat était en discussion quand la chambre s'ajourne.

Ce soir M. Smith, le président du comité de corruption dit que leur rapport était fondé sur des résolutions proposées en comité par le sol.-gén. Smith: lo que par preuve il était démontré que certains membres de la dernière administration avaient été intéressés dans l'achat de terres publiques; 2o que ce comité n'avait reçu aucune preuve qui soutint l'accusation de corruption contre aucun membre de la dernière administration; 3o que ce comité désire exprimer son étonnement de ce qu'après la circulation des dites charges, aucune personne n'ait apparu soit pour le prouver, soit pour le démentir, et ce comité a été forcé de se fier entièrement à ses propres efforts pour obtenir des informations sur les accusations en question.

NOMINATIONS.

Il a plu à Son Excellence de nommer les messieurs suivants pour être Commissaires des Petites Causes, dans le Bas-Canada, savoir:

Pour la Paroisse de St-Antoine de la Rivière-du-Loup, Comté de St-Maurice: Messieurs L. H. Gaurville, George E. Maynard, Antoine L. Legris, Joseph Edouard Pichette, et Moise Vilveau.

L'AMI DU CANADIEN.



PILULES D'HOLLOWAY.

GUÉRISON EXTRAORDINAIRE DE L'ASTHME!! D'UNE VIEILLE DAME AGÉE DE SOIXANTE-QUINZE ANS.

Copie d'une lettre de M. Thomas Weston, Libraire, Toronto, datée du 9 octobre 1854.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur.—La reconnaissance m'impose le devoir de vous faire connaître le bien extraordinaire que vos Pilules ont fait à une de mes vieilles parentes. Ma mère était prise, depuis plus de vingt-quatre ans, de l'Asthme et du crachement de sang; il était agaçant de la voir souffrir et de l'entendre tousser. J'avais souvent dit que je donnerais tout ce que je possédais pour la guérir; mais, quoique j'aie dépensé beaucoup en médecines et en consultations, rien ne m'a réussi. Il y a environ trois mois, il m'est venu à l'idée que vos pilules pourraient peut-être lui faire du bien, et à tous hasards j'ai pris la résolution de les essayer, et je l'ai fait. Le résultat a été des plus merveilleux. Peu à peu ma mère prit du mieux, et après avoir persévéré pendant neuf semaines à faire usage de vos médecines, elle fut parfaitement guérie; maintenant elle jouit de la meilleure santé, quoiqu'à l'âge de soixante et quinze ans.

Je demeure, Monsieur, votre reconnaissant etc. (Signé) THOMAS WESTON.

GUERISON REMARQUABLE DE L'HYDROPISE!! UN CAS QUI AVAIT ÉTÉ LANCÉ TROIS FOIS.

Copie d'une lettre d'Anthony Smith, Ecr., Halifax, Nouvelle Ecosse, datée du 25 Août 1854.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur.—C'est avec plaisir que je puis ajouter mon témoignage à tous les autres pour attester de la valeur de vos Pilules dans les cas d'hydropisie. J'ai souffert neuf mois de cette affreuse maladie et il n'y a pas de tortura que je n'aie endurées. Je me suis fait lancer trois fois, et finalement les médecines m'ont abandonné. J'avais toute l'apparence d'une squelette, et il ne me restait pas de force pour qu'un enfant qui vient de naître. C'est alors que j'ai songé à essayer vos Pilules; j'en achetai immédiatement une quantité et me mis à en faire usage. J'ai encore peine à croire au résultat de mon essai, et pourtant il est bien réel. Après avoir fait usage de vos Pilules pendant quatre semaines je me sentis bien mieux, et en persévérant, au bout de deux mois je fus complètement guéri. J'ai depuis joui de la meilleure santé.

Je suis, Monsieur, votre sincère etc. (Signé) ANTHONY SMITH.

GUERISON ÉTONNANTE DE LA DEBILITÉ GÉNÉRALE ET DE LA MALADIE DE FOIE !!

Copie d'une lettre de William Reeves, de Charlottetown, Île du Prince Edouard, datée du 17 Novembre 1854.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur.—Je suis heureux de pouvoir dire que vos Pilules ont rétabli ma santé après avoir souffert neuf ans d'une faiblesse générale et d'une longueur des plus affreuses; j'ai en pendant tout ce temps-là un dérangement de foie et des intestins. J'ai essayé de bien des médecines sans en recevoir aucun bien; ce n'est que lorsque j'ai eu recours à vos Pilules et après en avoir fait usage en suivant vos prescriptions imprimées, pendant sept semaines, que j'ai été guéri: tous les autres moyens avaient failli, et mes voisins et mes amis sont tout étonnés de voir ce résultat. Je ne puis que vous être extrêmement reconnaissant; c'est à vous que dois ma santé, et je recommanderai vos Pilules à tous ceux qui souffrent comme moi: c'est pour moi un devoir de le faire.

Je demeure, Monsieur, votre humble serviteur. (Signé) WILLIAM REEVES.

Ces Pilules allégres sont merveilleusement efficaces pour les maladies suivantes:—

- La fièvre intermittente,
- La jaunisse,
- L'Asthme,
- Les Maladies Biliennes,
- Le Lumbago,
- Les Taches sur la Peau,
- Les Hémorrhoides,
- Les Douleurs d'Entrailles,
- Les Retenctions d'Urine,
- Les Coliques,
- Les Rhumatismes,
- La Constipation,
- Les Scrofules ou Mal du Roi,
- La Faiblesse,
- Les Maux de Gorge,
- L'Hydropisie,
- La Dysenterie,
- La Pierre et la Gravelle,
- Les Irrégularités des Femmes,
- Les Sympômes Secondaires
- Les Hémorrhoides,
- Les Tumeurs,
- Les Ulcères,
- Les Affections Vénériennes,
- Les Vers de toutes sortes,
- La Faiblesse quel qu'en soit la cause, etc.

Vendues à l'établissement du Professeur Holloway 244, Strand (près de Temple Bar.) Londres, et par tous les Vendeurs de Médecines respectables, par tout le monde civilisé, aux prix suivants: 1s. 3d.; 3s. 3d. et 5s. chaque boîte. On épargne considérablement en prenant des grandes boîtes.

N. B.—Les directions pour diriger les malades dans chaque Maladie sont attachées à chaque boîte.

Trois-R

AVIS.

Le soussigné ayant loué le Quai du Dr. Gilmour, informe les Propriétaires et Capitaines de Steamboats et autres vaisseaux que, par sa position centrale, on le trouvera le plus convenable pour le chargement et déchargement des marchandises et effets de toutes descriptions.

DEMENAGEMENT.

B. A. Telegraph Company.

Le Bureau de cette Compagnie vient d'être transporté à un lieu plus central de la ville et plus près des affaires: il est maintenant dans la Bâtisse de Hart, rue du Platon, à la quatrième porte du coin de la rue Notre-Dame.

A LOUER.

UNE Maison de 40 pieds sur 30 pieds dans la rue de la Poste Office. S'adresser à H. LOR.

PENSION. PENSION.

MADAME ROYER, déjà si bien connue du public de la ville, a l'honneur de vous annoncer qu'elle vient de réouvrir son établissement de Pensionnaires, de vastes et excellents appartements dans les Bâtisses Neuves de Hart, encoignure des rues du Platon et Notre-Dame.

Nouveau Magasin.

Le soussigné vient d'ouvrir à STANFOLD, un Magasin nouveau, et prie tous les habitants des Townships de venir visiter son nouvel établissement.

MARCHANDISES SÈCHES, DE GROCERIES, DE QUINCAILLERIES, et un fond général de tous les effets qui composent un magasin bien assorti, et qu'il offre en vente aux conditions les plus libérales.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE magnifique Maison de brique, maintenant en construction dans la rue Alexandre. S'adresser au soussigné propriétaire, CHARLES HUGHES.

ROSE BROOK FARM;

A environ 3 milles de la ville, une superbe résidence de campagne, dans la route des Forges St.-Maurice, contenant 3 arpents de front sur 38 de profondeur, et bornée par la rivière St. Maurice, avec plusieurs mille cordes de bois franc et autre, et 35 arpents de terre en pleine culture; il y a dessus construit un joli Cottage, des Etables, Granges, Remises, etc., etc., et un jeune Verger planté l'automne dernier.

Un superbe LOT de TERRE, environ 2 arpents sur 39, adjoignant l'autre, également bien boisé, et 8 arpents prêts à être cultivés. S'adresser au soussigné, propriétaire, CHARLES HUGHES.

Bijouteries! Bijouteries!!

JOHN WHITEFORD, Jr. A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

AYANT importé une grande quantité des plus belles PERLES, EMERAUDES, AMETHISTES, etc., en fait de PIÈCERIES, et ayant à sa BOUTIQUE un OUVRIER de PARIS, très-habile, annonce au public qu'il a constamment en vente les articles les plus magnifiques dans son genre d'industrie.

Attention.

Le soussigné informe respectueusement messieurs les Seigneurs et autres Propriétaires de Moulins dans le District des Trois-Rivières, qu'il est prêt à entreprendre toutes réparations, améliorations ou constructions neuves de moulins, d'après les plans des moulins des Illinois et du Missouri, si avantageusement connus pour faire la vraie première qualité de fleur.

NOUVEL ETABLISSEMENT. F. N. BELCOURT

INFORME ses Amis et le public en général, que la société qui existe entre lui et M. R. Lanigan (Lanigan et Belcourt) finira le 1er mai prochain de consentement mutuel; il prend cette occasion, d'offrir ses remerciements les plus sincères à ses pratiques de la ville et des campagnes du district pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et il espère d'en mériter la continuation par son attention à les bien servir.

Il ouvrira en conséquence, au commencement du mois, un Magasin dans la ci-devant Pharmacie du Dr. Dubord, où il aura en vente un assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES DE GOUT ET D'ETAPE, dont il disposera à des Prix réduits, pour ARGENT COMPTANT.

BIJOUTERIES, Montres, Horloges.

W. A. J. WHITEFORD A TRANSPORTÉ SON MAGASIN DANS LA BATISSE DE HART, Troisième Porte du Coin des Rues NOTRE-DAME ET DU PLATON.

Il attend aux prochains arrivages un assortiment nouveau de toutes espèces de Bijouteries Anglaises et Françaises. Il réparera aussi avec beaucoup de soin les Montres, Bijoux, etc., etc.

Changement de Demeure.

LE DR. DUBORD a transporté sa Pharmacie dans les Bâtisses de Hart, rue du Platon seconde porte du coin de la rue Notre Dame. Trois-Rivières, le 23 avril 1855.

TRAVERSE! TRAVERSE!!

1855. LE CAPITAINE CHS. BOURGEOIS du Traversier à Vapeur, le TROIS-RIVIÈRES, reprendra sa traverse régulière vis-à-vis la ville pour toute la saison, comme par le passé, et il espère rencontrer encore le bienveillant encouragement des citoyens de la ville et des habitants de la campagne.

Il a fait à son Vapeur de grandes améliorations qui le rendront tout-à-fait confortable aux passagers en temps de pluie comme par le beau temps. Les traverses seront régulières, et rien ne sera épargné pour plaire à tout le monde.

A VENDRE.

UNE maison et autres dépendances situées au centre du village de Stanfold, en face de l'église, à quelques pas de la station du chemin de fer de Québec à Richmond. Conditions faciles. Possession donnée immédiatement. S'adresser sur les lieux, au DR. U. M. POISSON.

A VENDRE.

UN superbe et excellent lopin de terre de 4 arpents sur 35 arpents de profondeur, faisant partie des terres, si justement renommées pour leurs bonnes qualités dites de St. Martigny et de M. E. Odeur, joignant la paroisse de St.-Hugues (Chidoite). On ne demandera qu'une partie de l'argent comptant, le reste, avec des termes faciles. S'adresser à C. F. LANGLOIS.

A Vendre ou à Louer.

UNE terre de 100 acres, partie en culture, avec maison et grange, etc., étant le No. 6 du 2e rang du Fief St.-Maurice, à l'endroit appelé le Rochon. Conditions libérales. S'adresser au soussigné, F. DASYLVA.

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers M. J. A. OLIVIER, Marchand, sont requis de venir payer leurs comptes d'ici au 10 mai prochain, autrement ils seront poursuivis sans autre notification. I. L. CLAIR, Avocat.

A LOUER.

UN très beau logement au-dessus du magasin, maintenant occupé par M. Godroy Lassalle. S'adresser à M. Pierre Duvall, L. J. A. CHARLEMAN.

A LOUER.

LA maison dans la rue Notre-Dame ci-devant occupée par Doublé, Lanigan, comme Magasin, avec ses dépendances, tel que: Hangard, Etable, Remise, etc., etc. S'adresser à JOHN RYAN.

DEPARTEMENT DES POSTES. Extension et Modification DU SYSTEME MONETAIRE POSTAL.

A commencer du PREMIER MAI prochain, les BUREAUX DE POSTE, ci-dessous mentionnés, seront ajoutés à la Liste déjà publiée, et DONNERONT ET PAYERONT DES ORDRES SUR LA POSTE.

- Amherstburg, Newboro, Aurore, Newburg, Ayr, Newmarket, Bayfield, Norwich, Beachville, Oakville, Beamsville, Orillia, Bentinck, Owen's Sound, Bradford, Palermo, Brampton, Pembroke, Brighton, Phillipsburg, Burford, Pickering, Cayuga, Pike River, Clinton, Port Robinson, Coaticook, Port Rowan, Compton, Renfrew, Deroham, Rigaud, Dunville, St.-Eustache, Etobicoke, St.-George, [Brant], Gananoque, St.-Mary Blanshard, Georgetown, St.-Thérèse de Blainville, Grimsby, St.-Thomas, Montmagny, Hawkesbury, Stouffville, Huntingdon, Strabane, Streetsville, Suspension Bridge, Ingersoll, Terrebonne, Kamouraska, Trenton, Lachute, Vankleekhill, Leeds, Vienna, L'Original, Waterdown, Milton, U. C. Waterloo, Mitchell, Waterloo, B. C. Morpeth, Wellington Square, Morrisburg, William Henry, [Hotel] Napierville, York.

La manière de donner et payer des ordres d'argent de banque comme elle était ci-devant, excepté dans un cas de paiement à une seconde personne au lieu de celle à qui l'argent est envoyé. Quand le payé, c'est-à-dire la personne dont le nom a été donné au Maître de Poste pour lui envoyer l'argent, ne trouve pas convenable de s'adresser en personne pour la valeur de l'ordre, un enregistrement en faveur de la personne qu'il envoie sera accepté et le montant lui sera payé sur une preuve raisonnable que l'on devra fournir au Maître de Poste payant que l'enregistrement est vrai que la personne présentant l'ordre est bien celle autorisée de recevoir l'argent.

LES CHANGEMENTS suivants dans le MONTANT MAXIMUM pour lequel un ordre peut être donné et dans les prémisses que l'on peut charger seront introduits simultanément avec l'ouverture des nouveaux Bureaux de Postes ci-dessus mentionnés et qui peuvent recevoir et envoyer des Ordres d'Argent.

Table with 3 columns: Order type, Amount, and Unit. Includes rows for 'Do au-dessus de \$2 10s. et n'exc. pas \$5', 'Do " 5 " 10s " 1s. 6d.', etc.

D'autres Bureaux de Poste sur le Système Monétaire seront établis quand le bien public le requerra, et des applications donnant des raisons suffisantes pour en conclure que le SYSTEME MONETAIRE peut être étendu à l'endroit et en faveur de la personne qui le présente, et qui en fait la demande, et qui en fait la demande, et qui en fait la demande.

ENREGISTREMENT DES LETTRES. LE et après le PREMIER MAI prochain, l'ENREGISTREMENT de LETTRES D'ARGENT, comme telles, CESSERA et toutes lettres ou paquets avec ou sans enveloppe ne seront plus acceptés et un certificat de tel enregistrement donné en payant pour chacune d'elles DEUX SOUS.

ROBERT SPENCE, Maître Général des Postes. Trois-Rivières, 23 avril 1855.—37

Conseil Municipal.

AVIS. LE NOUVEAU ROLE de COTISATION sur l'évaluation de la Propriété Réelle, dans les limites de la Municipalité de la ville des Trois-Rivières, est maintenant complet, et toutes personnes intéressées pourront le voir au Bureau du Soussigné.

Aux Entrepreneurs de Bois.

Les Entrepreneurs de bois qui en ont fait durant l'hiver dernier, en vertu de l'agence du soussigné, sont notifiés par les présentes qu'aucun billot, ou bois qui ne sera exempt de droit, excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel le bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le soussigné donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait été prouvé que le bois composant la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélèvera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans certificat du Bureau, sera dévouée aux risques et péril du propriétaire.

OLIVIER WELLS, Surt. M. G. BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE, Trois-Rivières, 16 avril 1855. 35

DEMENAGEMENT.

LE BUREAU DE POSTE des Trois-Rivières sera transporté au premier Mai prochain, dans la bâtisse neuve de brique du Dr. BADAUX, voisine du bureau actuel. C. K. OGDEN. Trois-Rivières, 26 Avril 1855.—38

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYAL DE LIVERPOOL.

Capital, ---£2,000,000 Sterling. ASSURANCES SUR L'INCENDIE. SONT effectuées à des PRIMES MODÉRÉES. Les Pertes sont payables à Québec et avec promptitude. ASSURANCES SUR LA VIE. Aussi effectuées à des termes avantageux. FORSYTH, BELL et CIE. Agents. Le soussigné est autorisé à recevoir des applications pour assurances. G. B. HOULISTON. Trois-Rivières, 26 Avril.—38.

HOTEL DU CANADA, TROIS - RIVIÈRES,

Le soussigné informe le public qu'il ouvrira, au PREMIER MAI prochain, un Hotel magnifique et de première classe dans la maison de E. L. PACAUD, Ecr., à l'endroit ci-dessus, où il pourra recevoir les voyageurs et leur offrir toutes les accommodations des meilleurs hôtels. La maison subit en ce moment tous les changements nécessaires, et rien ne sera épargné pour en rendre le séjour agréable aux visiteurs; la meilleure table et les meilleurs liquours seront aussi en tout temps à leur disposition. EDOUARD LESIEUR. Trois-Rivières 23 avril 1855. 37

Avis Public.

LA soussignée, Agathe Bateil Lajoie, marchande de publique, d'Yamachiche, épouse séparée de biens de James Loranger, notifie que, par acte passé devant Petrus Hubert, N. P., le 20 d'avril 1855, elle a révoqué la procuration générale par elle donnée au dit James Loranger, son époux, suivant l'acte passé devant Henry Lapierre, N. P., le 3 mai 1850; et qu'elle ne sera pas responsable d'aucune dette contractée en son nom par le dit James Loranger, son ci-devant procureur. A. B. LORANGER. Yamachiche, 23 avril 1855.—3f.

NOUVEAU MAGASIN.

M. L. J. A. CHARLAND AVERTIT le public et ses amis des Trois-Rivières qu'il ouvrira, en mai prochain, un magasin de Marchandises sèches dans la maison maintenant occupée par M. G. Lassalle, rue Notre-Dame, troisième porte du coin de la rue du Platon. Les acheteurs y seront bien servis. Trois-Rivières, 16 avril 1855. 35

DISSOLUTION DE SOCIETE

LA société existante entre Godfroid Beaudouin et Philippe Marchand, faisant commerce sous les noms et raisons de Beaudouin et Marchand, est de ce jour dissoute de commun accord, et le dit Godfroid Beaudouin est seul chargé de régler les affaires de la dite société. G. BEAUDOUIN PHILIPPE MARCHAND. Champlain 16 Avril 1855.—j. c. 35

CHAPEAUX!

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ 4,250 Chapeaux de Paille FINE POUR DAMES.

Le soussigné ayant eu une chance extraordinaire pour les acheter à grand marché, il y en a une grande partie qui coûtent depuis 5s. jusqu'à 10s. et par ie bon marché qu'il a payé pour, il les vendra pour 1s. 3d. 2s. 2s. 6d. O. CHENEVERT. Trois-Rivières 5 mars 1855. 24

PEINTURE, HUILE, VITRES,

ET MAGASIN DE MEUBLES. JOHN GREIG informe respectueusement les habitants des Trois-Rivières et des environs qu'il aura des le 1er mai prochain, à son magasin, à côté de M. J. RITTER, rue du PLATON, un assortiment choisi de PEINTURES, d'HUILES, VITRES, BROUSSES, etc., etc. Il exécutera dans le dernier goût toutes PEINTURES, DORETES, etc., pour ÉCRISAINS, LETTRES D'ORNEMENTS, etc., etc. Trois-Rivières, 19 avril 1855.

College des Medecins et Chirurgiens du Bas-Canada.

L'ASSEMBLEE SIMI-ANNUELLE du bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, se tiendra dans la Cité de Montréal, le 8 MAI prochain, à Dix heures A. M. Les candidats sont requis de remettre leurs certificats à l'un des secrétaires au moins dix jours avant l'assemblée, et de remplir une cellule de leur éducation, dont ils pourront obtenir une formule en s'adressant aux secrétaires; ils sont aussi requis de déposer en même temps le montant des honoraires qui deviendront dus dans le cas d'un examen satisfaisant. H. PELLETIER, M. D. J. E. J. LANDRY. Secrétaires. Montréal, 16 Avril 1855.—m. 35

A Louer,

UNE superbe maison de campagne située de l'autre côté du Font St.-Maurice près de chez Ed. Normand; à prendre possession au premier de Mai. Pour les conditions s'adresser à F. E. NORMAND. Trois-Rivières 22 février 1855. 21

A Louer.

L'OFFICE actuellement occupé par Wm. McDougall, Ecuier, avocat. S'adresser à H. LOR. Trois-Rivières, 15 févr. 1855. 19

A VENDRE.

UNE superbe terre située à une vingtaine d'arpents de l'église de Ste.-Geneviève de Batisseau. Pour les conditions s'adresser au propriétaire, HORACE LACOURSIÈRE. Bécancour, 7 Décembre 1854. 2

AVIS.

UN lot de FER et trois tonneaux contenant de la MELASSE restés non réclamés dans le Hangard du soussigné depuis la saison dernière. Le propriétaire peut obtenir ces effets, en prouvant la propriété et en payant les charges. GEORGE A. GOUIN, Agent de Steamboats, j. l. m. Trois-Rivières, 15 mars 1855.

A LOUER.

UNE FERME sur la Rivière Bécancour dans le Township Stanfold, à une petite distance de la Station du chemin de Fer. Pour plus amples informations, s'adresser (Franc de Port) au Dr. JOS. PAINCHAUD, Québec. Trois-Rivières 22 Mars 1855.—j. c. 29

A LOUER.

CE jolie cottage en briques situé dans la rue St.-Bonaventure. Possession 1er Mai 1855. S'adresser au propriétaire, A. B. CRESSÉ, Ecr. ou au Dr BADAUX. Trois-Rivières 8 Février 1855. 17

CHAPEAUX ET CASQUES.

H. & C. BALZER prennent la liberté d'inviter leurs pratiques et le public en général d'examiner leur nouvelle importation de CHAPEAUX DE SOIE, de PANAMA, de FANCY POUR GARÇONS ET ENFANS. Casques d'été en drap et étoffe, soie etc., de soie et toile cirée. Tous ces articles sont importés des premières maisons, de la dernière mode et d'un goût choisis. Trois-Rivières, 5 avril 1855. 33

A VENDRE.

UNE TERRE de deux arpents et demi de large, sur trente de profondeur, située dans la concession de St.-Simon, près du moulin, éloignée de l'église d'environ une lieue, avec Maison, Grange, Etable et autres dépendances dessus construites, avec des conditions faciles. Pour les conditions de la vente, s'adresser à M. JACQUES VIGNEAU, marchand, ou au soussigné, ISAIE HÉON, Demeurant tous deux à St.-Grégoire. St.-Grégoire, 19 l'évr. 1855. 20

Avis aux Marchands de Bois.

CEUX qui ont des Licences de Bois de ce Bureau doivent faire attention qu'ils ont à faire de nouvelles applications par écrit pour les renouveler, d'ici au premier juin prochain; autrement leurs droits sur les Limites mentionnées dans leurs licences seront forfaits. OLIVIER WELLS. BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE, Trois-Rivières, 16 Avril 1855. 35

Bureau des Travaux du St. Maurice.

TROIS-RIVIÈRES, 4 JANVIER 1855.

AVIS AUX COMMERCANTS DE BOIS

COMME les Bômes du gouvernement sur le St.-Maurice ne peuvent se tendre dans le printemps, qu'après que la rivière est entièrement dégelée, ceux qui ont des chantiers sur la principale rivière devront faire attention de ne pas mettre leur bois sur la glace cet hiver pour empêcher qu'il ne descende avec les glaces dans la débacle. Pour éviter tout délai dans la descente des bois, aussitôt que les Bômes seront tendus dans leurs places respectives, un échant de bois hommes sera immédiatement expédié pour en donner avis à tous les établissements sur la rivière. SIMON D. DAWSON, Surt. M. G. Trois-Rivières, 11 Janv. 1855. 9

A VENDRE,

PAR LE SOUSSIGNÉ, UN TIERS dans chacun des vapeurs remarquables si bien connus du public, St.-Rock et St.-Maurice avec tous les gréments nécessaires à leur ligne et prêts à marcher aux premières navigations, à des conditions très libérales. Pour les conditions s'adresser à EDOUARD NORMAND. Trois-Rivières 22 février 1855. 3 f m.

AVANTAGE EXTRAORDINAIRE.



A l'Enseigne du Godendard.

Le soussigné, se trouvant obligé de disposer d'hui au premier mai prochain, de tout son fonds de magasin d'une valeur de \$9,700, suivant inventaire, informe ses amis et le public en général qu'il vendra, AUX PRIX COURANTS,

- Toutes ses marchandises qui consistent en : Draps noirs et de couleur; Casimir, cravatés et de...; Saïnet; Whintey; Couvert de couleur assorties; Mouseline de laine; Indiennes; Guaiumes; Coutil; Coton barré; Flanelle; Etouffe; Drill, etc., etc., etc.

Ferronneries:

- Serrures de porte d'1 à 10 cbelins; Couplets pour Chassis et autres; Clanches de portes en cuivre; Da; en fer, de 6d. à 4s. 6d.; Targettes de Chassis; Couteaux de table, de 3s. 9d. à 12s. 6d. la doz; Da; de poche, de 3d. à 5s. Etoines de tous prix; Tarrieres, etc. etc. etc; Fer-en-Barre; Caststeel; Charbon de New-Castle.

Chaussures:

- Bottes de veau français; Souliers de cuir à palette, pour Dames; Bottines de tranelle; Da; en Veau; Avec un assortiment complet de Chaussures d'enfants.

Groceries:

- Thé; Café; Riz; Cassonade; Melasse; Chandelle; Savon; etc., etc., etc.

Peintures:

- Blanc-de-plomb, en quintal; Peinture rouge, jaune, verte, bleue; Jaune Chroûe; Vert de Paris; Bleu de Prusse; Vermillon; Vernis, etc. etc. etc. Vitres de toutes grandeurs, Mastique et Huile de Lin.

Comme toutes ces marchandises doivent être vendues sans réserve il n'y aura qu'un SEUL PRIX.

LE TOUT POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT

P. S. Toutes personnes endettées envers le soussigné sont priées d'aller payer immédiatement leurs comptes à L. L. Clair, Esc. Avocat, seul autorisé à les percevoir.

J. A. OLIVIER. Trois-Rivières, 19 Février 1855.

Nouvel Etablissement

MARCHANDISES NOUVELLES!!

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer aux citoyens des Trois-Rivières et des environs, qu'ils ont ouvert un MAGASIN sur la Rue du Fleuve, porte voisine de l'HOTEL BERNARD, où ils auront constamment en magasin un assortiment de Quincailleries, Epicerie, Provisions, Marchandises-Sèches et Hardes Faites etc., etc., etc.

L'assortiment se compose aussi d'Outils de Menuisiers et Charpentiers et en Fouritures de Maisons, tels que: Serrures à mortaise, Serrures d'armoire, Poignées de porte, Cloches pour portes avec garnitures, Peintures, Vis à bois, Vis à étancher, Verroux, Targettes, Crochets de toutes sortes, Anneaux pour rideaux et miroirs, Couteaux de table, de poche, à cordonniers et boucherie, Cuillères grandes et petites, Cadens, Serrures de coffre, Ciseaux, Verloppes, Rabots, Tarrieres et manche de Tarriere, Virbousins, Mâches, Velles, Ciseaux à manoirs, Ciseaux à paré, Gouges, Compas, Pinceaux, Niveauux, Epaves de fer et d'acier, Truelles pour maçons et plâtriers, Lignes, Tierspoints, Tourne-Vis, Alènes et manches, Marteaux à Vis à patente, Haches à bucher et à écarier, Couignés, Cardes à laine, Cardes pour les cheveaux et Brosses, Ertilles, Têtes de Rouets à patente, Erminettes, Chanteplures d'étain, Balances, Moulins à café, Ficelles, Lignes, Cloux, Broquettes, Pieds de Ros, Papier à enveloppe, papier sablé, etc., etc., etc.

Epaves et Provisions, un assortiment général, pour le Chantier et à l'usage des Familles.

HARDES FAITES.

- Redingotes, Blouses, Burtouts, Capots, Pantalons et Vestes; Chemises de flanelle bleue et rouge; Marchandises-Sèches et d'Etape, Stoffe américaine et du pays, etc., etc., etc.

G. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivières, 4 Décembre 1854.

A Vendre

AU MAGASIN AMERICAIN.

- 50,000 lbs. de Cassonade, 4,000 gall. de Moïasse, 10,000 Cigars, 4,000 lbs. de Cordage de Mamilla, 3,000 minots de Sel, 3,000 " de Bie-d'Inde, 400 quarts de Lard, mes extra, 200 paires de Convertes de laine, 100 " " " (Cruval), 40 quarts de Sucre blanc (crushed), 12 Machires à couper le ton, de la célèbre manufacture de Roggles, Nourse, Massou & Cie.

Aussi: Un grand assortiment de Groseries, Ferronneries, Quincailleries, Hardes faites, Bottes, etc., etc., etc. Aian qu'un assortiment complet de marchandises et effets à l'usage des chantiers et des marchands de bois. C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivières, 4 Décembre 1854.

Montres, Horloges et Bijouteries



A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

JOHN WHITEFORD informe ses amis et le public en général qu'il a constamment en magasin un assortiment de Montres de Lepine et de Levers et de toute espèce de Bijoux; aussi quelques plumes d'or de premier choix. On reparera avec beaucoup de soin les montres bijoux, etc. Trois-Rivières, 31 août 1853.

A VENDRE.

DES magnifiques JONCS d'Or pur, garantis. Prix de 10s. à 20s. JOHN WHITEFORD. Trois-Rivières, 7 Septembre 1853.

MONTRES MONTRES.

Le soussigné informe respectueusement à tous ceux qui désirent avoir une bonne montre, qu'il est prêt à vendre des montres en or et en argent au même prix qu'à New-York. Et il invite les amateurs de bijoux &c. de venir à la BOULE D'OR, rue Notre-Dame. AUSSI 150 pendules Américaines, de 7s. 6d. \$6. Montres en or de £8 et en montant. JOHN WHITEFORD, Jr. Trois-Rivières, 3 Mai 1854.

Fabrique de Bijouteries.

Le soussigné désire informer le public en général des Trois-Rivières et de ses environs, qu'il est prêt à fabriquer de la bijouterie en OR, à ordre, ainsi que des ouvrages en cheveu. Ayant dans son emploi un artisan de première force, venant de Paris. JOHN WHITEFORD, fils. Trois-Rivières, 24 juin 1854.

SOUVENEZ VOUS

DE LA BOULE D'OR.

Si vous voulez acheter une bonne Montre ou Horloge, A BON MARCHÉ. JOHN WHITEFORD, Fils. Trois-Rivières, 18 janvier 1854.

A VENDRE.

DES magnifiques COFFRE-FORTS (Safes) à l'épreuve du feu. S'adresser à JOHN WHITEFORD, fils. Trois-Rivières, 24 juin 1854.

LOUIS ROBICHON,



Peintre, Doreur, Etc.

INFORME respectueusement le public, qu'il entreprend et exécute tout peincture: Pour maisons unies, Faire et letter les Enseignes, Letter toutes espèces d'Inscriptions, Epitaphes, Dorer sur le verre, Imiter le Chêne, Da. le Malagany, Da. le Noyer noir, Da. le Bois rose, Da. le Bois satin, Peindre et pequer les voitures. AUSSI: Il aura toujours à vendre Couchettes, Commodes, Sofas, Chaises, Cadres, etc. — DE PLUS: — Un Engin, (Steam Engine) pour l'usage d'une boutique, pour la motique somme de \$27 10. Trois-Rivières, 1 Mars 1855.—3m.

J. J. CRAWFORD,



PARFUMEUR et BARBIER.

J. J. CRAWFORD informe les habitants des Trois-Rivières, qu'il a ouvert sa boutique dans la Maison Neuve de Mde. Paenod, troisième porte du coin des rues Notre-Dame et des Forges. Il aura en magasin et à vendre un assortiment choisi et varié de Brosses-à-Cheveux, Brosses-à-Dents, Peignes, Huiles à parfumer et toutes espèces de Parfumeries, qu'il vendra à des prix modérés. Il se fait fort, par son savoir-faire et son habileté dans l'art, de donner satisfaction à ses pratiques en tout ce qu'elles pourront demander de lui dans ses différents départements. Trois-Rivières, 23 Août 1854. 47

MAISON DE PENSION.

M. N. PRATTE pourrait encore recevoir, trois ou quatre PENSIONNAIRES dans sa PENSION PRIVÉE, Rue St.-Antoine. Trois-Rivières, 11 janv. 1855.

NOEL PRATT, RUE ST.-ANTOINE, TROIS-RIVIERES.



NOUVEAUX MEUBLES,

A l'Enseigne du Potreau de Couchette.

Trois-Rivières, 8 Nov. 1854.

LA COMPAGNIE D'EXPRES

Britannique et Nord-Américaine

ET DE LA COMPAGNIE DU GRAND-TRONC. A ouvert un Bureau, à Trois-Rivières, pour le transport de Marchandises, Argent et Paquets de valeur, à Boston, Hamilton, Toronto, Montréal, Québec et par tout le Canada; Un messenger, laissant Trois-Rivières tous les deux jours, prend soin des effets jusqu'à leur destination. RALPH LOUTHOOD, Agent. Vis-à-vis l'Agence de la Banque de Montréal. Trois-Rivières, 16 août 1854. 45

Chemin de Fer de la Rive Nord.

AVIS est par le présent donné que John McDougal, Sec. des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, résidant en la Ville des Trois-Rivières, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées par des actionnaires demeurant dans le District des Trois-Rivières, et à en donner reçu. HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire et Trésorier. Québec, 5 octobre 1853.

MAISON

Britannique et Americain.

Ci-devant Keenan, Quai Molson,

TROIS-RIVIERES.

LES soussignés ayant loués l'Etablissement ci-dessus, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir et accompagner des voyageurs et autres, aux conditions les plus raisonnables. Il ferait le possible, par une attention assidue, pour mériter une partie du patronage public. LA TABLE Leur table sera toujours fournie avec variété, du meilleur que produisent les marchés. LA BARRE: Les Vins et autres Liqueurs de leur Barre seront de la meilleur qualité. THOS. G. FARMER. Trois-Rivières, 1 mars 1854.

WILLIAM R. ADAIR,

Magasin de Bottes, Souliers, &c.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES

TROIS-RIVIERES.

UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demoiselles. Souliers de toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc. Fournitures pour les Cordonniers de toutes sortes; Veau Français, Anglais, Américain; Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à semelle, Cuir à Harnais, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés. Toujours en main un bon assortiment de Souliers à Bottes pour grosses ouvrajes tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St.-Maurice. Pour de l'Argent comptant seulement. 8 juin 1853.

LES MYSTERES DE MONTREAL

PAR H. EMILE CHEVALIER

CET OUVRAGE qui formera quatre volumes vient d'être terminé et la publication en a commencé le 4 Janvier dans le feuilleton du MONITEUR CANADIEN. Comme il ne sera pas fait de tirage spécial, nous engageons les personnes qui désirent le lire, à s'abonner au Moniteur Canadien, avant le 1er février prochain. Toute demande d'abonnement, doit être accompagnée du prix de la souscription (DEUX DOLLARS PAR AN) et être adressée—franco à C. J. N. DE MONTIGNY, Editeur-Propriétaire, 125, Rue St. Paul, Montréal. On se charge de l'agence aux Trois-Rivières au bureau de l'Ere Nouvelle.

Mineral Waters.

FRESH from the Springs,—always on hand and for sale by the Subscriber. A. CRAIK. Three Rivers, 26th April 1854.

Eaux Minerales.

Le Soussigné aura toujours en dépôt et contiennent à vendre, des eaux fraîches des Sources. A. CRAIK. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

Vin de la Foret du Docteur Halsey.

La découverte de VIN DE LA FORET est un des plus grands bienfaits de l'époque. Mis, en quart de bouteille, une seule bouteille produit plus de bien, et avance plus la guérison que dix bouteilles de Salse-pareille en usage, et est garanti

guérir sans effet désagréable ou affaiblissement. Le procédé avec lequel on prépare toutes les Salse-pareilles et autres médecines du même genre, est de faire bouillir les racines et les plantes pour en obtenir des extraits, et toutes leurs vertus médicinales sont en partie évaporées et perdues par ce procédé. Il n'est donc pas surprenant que l'on puisse quelque fois jusqu'à dix, vingt bouteilles de Salse-pareille sans en ressentir le moindre effet. Il n'en est pas ainsi avec le Vin de la Forêt! Par l'invention de ce puissant appareil chimique, on produit un vin véritable, sans chaleur, conservant ainsi toutes les propriétés primitives et médicinales des plantes qui entrent dans sa composition, qui rend le Vin de la Forêt la médecine la plus efficace et la plus agréable qui ait jamais été produite sur la surface du Globe. TÉMOIGNAGE. Ceci est pour certifier que j'ai fait usage dans ma famille du Forest Wine du Dr. Halsey, avec le plus grand succès. Ma femme avait beaucoup souffert de la Neuralgie, d'affections de l'Epine et des Rognon, et d'une grande Débilité générale. Elle a trouvé un prompt soulagement et rétabli sa santé par l'usage du Vin de Forêt. D'après ce que je connais moi-même de cette excellente médecine, je puis la recommander avec confiance pour l'avantage de ceux qui pourraient souffrir de pareilles maladies. C'est la meilleure médecine que je connaisse, et ceux qui sont pris des maladies ci-dessus, ou de maux à peuprés semblables, peuvent compter sur ses vertus. E. G. MUSSEY. Cohoes, 6 mars 1850.

UN AUTRE TÉMOIGNAGE DE COHOES.

Dr. G. W. HALSEY:—Cher monsieur, l'autonomie d'un homme est réduite à un état bien bas de Débilité. Notre médecin de famille lui conseilla votre Vin de la Forêt. Je me rendis donc chez M. Perry, votre agent en cette ville, et je m'en procurai une bouteille. En peu de temps, ma femme est revenue en parfaite santé. HENRY DONALDSON. Cohoes, 13 avril, 1850.

TOUX TERRIBLE, DÉBILITÉ ET MANQUE D'APÉTIT.

Hemstead, 1er Déc, 1847. Dr. HALSEY:—Cher Monsieur, Une bouteille de votre Vin de la Forêt et une boîte de Pilules, que je me suis procurées de M. James Cran, votre agent ici, ont fait pour moi des merveilles. Depuis plus d'un an je toussais affreusement, avec des douleurs de poitrine, une faiblesse générale, ne me sentais point d'appétit, et je déclinais toujours. Je n'étais plus qu'une squelette et il y avait plus de deux mois que je n'aurais plus ma chambre. Mais après me dissant que j'étais en Consommation et à désespérer de moi. Je n'ai pu me procurer aucun soulagement permanent de mon médecin ni des médecines qu'il me faisait prendre, que quand j'ai commencé à faire usage de votre Vin et de vos Pilules. La première dose de Pilules me fit vomir beaucoup de phlegme et de matière verdâtre, et mes selles étaient tout-à fait noires. Je commençai alors à prendre votre Vin de la Forêt trois fois par jour; mon appétit me revint immédiatement, ma toux me laissa et en moins de deux semaines je me sentais presque bien. Je jouis maintenant d'une meilleure santé que je n'ai jamais eue auparavant; j'ai augmenté de vingt-cinq livres en sept semaines. Votre Vin de la Forêt et vos Pilules sont en grande renommée par ici, et c'est à leurs vertus que je dois entièrement mon rétablissement. Avec respect, votre etc. MARTIN CALDWELL. AFFECTIONS DES ROGNONS. M. T. J. Gillies, Marchand très respectable du No. 308, Broadway, N. Y., guéri d'une grave affection de Rognon par le Vin et les Pilules de la Forêt. New-York, 12 mars 1853.

DR. G. W. HALSEY:—

Cher Monsieur, Durant l'été et l'automne de l'année dernière, je sentais un mal de Rognon qui me rendait tout-à fait incapable de faire mes affaires. Je fis usage de votre Vin et de vos Pilules de la Forêt, et en peu de semaines je fus guéri, et depuis j'ai joui d'une meilleure santé que plusieurs années auparavant. De leur efficacité dans mon propre cas, et de ce que je connais de vos médecines ont fait pour d'autres, je suis induit à les recommander comme les meilleures médecines que je connaisse.—Avec respect, votre, T. J. GILLIES. DISPEPSIE. Le Vin et les Pilules de la Forêt guérissent des milliers de personnes tous les ans de cette maladie. La Dyspepsie, la Constipation, et l'Indigestion sont des maladies qui se rencontrent fréquemment ensemble, et la guérison de l'une amène généralement la guérison des autres. Le Vin et les Pilules de la Forêt excellent sur tous autres remèdes pour le traitement de la Dyspepsie. Témoignage de M. J. N. Vermile, de la Cité de New-York, daté 9 juillet 1852. Dr. G. W. HALSEY:—Cher Monsieur, ayant été guéri de la Dyspepsie par l'usage de vos Pilules et de votre Vin de la Forêt, je prends la liberté de vous offrir mon nom, dans la croyance que beaucoup qui me connaissent pourront en retirer les mêmes bienfaits. Depuis plusieurs années j'avais été tourmenté par cette maladie que j'ai dû perdre en affaires près d'un tiers de mon temps. Le Vin et les Pilules de la Forêt m'ont rétabli entièrement et maintenant que la découverte de ces médecines, est un grand bienfait pour l'humanité, je les recommande avec joie. A vendre à Trois-Rivières chez le Dr. Dubord, New York, 9 juillet 1852. J. N. VERMILE. Trois-Rivières le 1er février 1855.

LE PROGRES.

A. MALESPINE,

PROPRIETAIRE-EDITEUR.

CET JOURNAL, publié dans l'intérêt de la cause démocratique, paraît tous les jours, à New-York.

ABONNEMENT:

- Un an.....\$8.00 Six mois.....4.00 Trois mois.....2.25 Un mois.....0.83

Le Service de Poste est à la charge de l'abonné. Les abonnements doivent être payés d'avance. 25 Janvier 1855.

R. R. R. Proclamation Importante! GRAND MYSTÈRE EXPLIQUÉ

EN l'an de Notre Seigneur, 1847, en faisant des analyses de chimie, nous avons découvert que par une combinaison de différentes matières végétales, dont il n'avait point été fait usage encore en médecine, nous avons obtenu une composition dont l'effet remarquable devait être de faire disparaître instantanément les plus grandes douleurs et de les faire cesser immédiatement en l'appuyant aux parties affectées. Bien des douleurs, telles que les spasmes, les points, les irritations, ont été maîtrisées par ce moyen, et le système rétabli à son état normal dans quelques minutes. Ce remède a été introduit dans le monde, en 1849, sous le nom de

RADWAY'S READY RELIEF, (PROMPT REMÈDE DE RADWAY.)

Des milliers en ont fait usage aux Etats-Unis, et se sont guéris de bien des douleurs et maladies. On s'en soit soit extérieurement, soit intérieurement pris par gouttes, suivant les directions, et personne encore ne s'en est senti les effets. Que ceux donc qui souffrent de grandes douleurs en fassent l'essai, et en quinze minutes au plus ils se sentiront soulagés et mieux.

Le Prompt Remède de Radway a été le premier et est le seul remède découvert qui ôte instantanément la force des douleurs. Il dégage le système de toutes affections nerveuses, telles que Rhumatismes, Neuralgie, etc.; il est excellent aussi pour les Miasmes. Il est employé avec succès contre les attaques soudaines de

- CHOLÉRA, DIARRHÉE, PNEUMONIE, DISSENTÉRIE, CHOLÉRA MORBUS, LES FÈVRES, L'INFLUENZA.

Ces remèdes sont une découverte médicale du siècle actuel. On les prépare d'après une théorie tout-à-fait nouvelle et originale, "pour ôter les douleurs instantanément," et protéger le corps humain contre les attaques soudaines des maladies. Les doses à prendre sont très petites; quelques gouttes seulement font un effet extraordinaire.

CE REMÈDE A GUÉRIR:

- Le Rhumatisme.....en quatre heures, La Neuralgie.....en une " La Grippe.....en dix minutes, La Diarrhée.....en quinze " Le Mal-de-Dents.....en une seconde, Les Spasmes.....en cinq minutes, Le Mal-de-Tête.....en quinze " Le Fièvre.....en " " Le Mal-de-Gorge.....en quatre " L'Influenza.....en une heure.

EN FAIT DE

Coupures, Contusions, Blessures, Angélus, Morsures, Choléra Morbus, Dysenterie, Douleurs, et toutes autres maladies accompagnées de grandes douleurs, le Radway's Ready Relief met instantanément une fin au mal et le guérit à l'instant.

DÉCOUVERTE R. R. R.—N° 2.

LE RENOVATING RESOLVANT DE RADWAY Possède le pouvoir le plus prompt et le plus puissant sur les maladies chroniques, le Scrofalus, la Syphilite, et les maladies de la Peau. Six heures après que la dose aura été prise le patient trouvera que sa santé est entièrement rétablie.

POUR TOUTES ESPÈCES D'HUMEURS.

En peu de jours, les humeurs les plus gâtées disparaissent sous l'influence effective du "Renovating Resolvant de Radway.

TERRIBLES MALADIES DE LA PEAU

Ont été guéries en peu de jours par ce remède. Il est agréable à prendre et le patient n'éprouve aucune sensation désagréable en le prenant.

MALADIES CHRONIQUES.

Le même remède a guéri miraculeusement des maladies chroniques attachées au système, telles que corruption du sang, amollissement des os, affection des muscles, souffertes depuis dix, vingt, et même quarante ans.

GRAND REMÈDE POUR LES MALADIES DE POUMONS.

Toutes personnes atteintes des Pouxons, des Tubercules, des Bronches, de la Toux Sèche, du Crachement de Sang, de la Respiration gênée, etc., trouvent un soulagement immédiat et rétablent un parfait leurs organes affectés en faisant usage de ce remède.

LE RENOVATING RESOLVANT DE RADWAY

Est encore un remède excellent et des plus efficaces pour rétablir la constitution, la force et la vigueur des

HOMMES ET FEMMES FAIBLES;

Aussi pour les PERSONNES NERVEUSES ET MELANCOLIQUES PRIX:—\$1 LA BOUTEILLE.

R. R. R.—Découverte No. 3.

RÉGULATEURS DE RADWAY.

Un Régulateur suffit pour rétablir les Boyaux et les Foies, dans leurs fonctions naturelles. Deux assurent une évacuation facile à des temps réguliers chaque jour. Quatre à six purgeront comme il faut.

IMPORTANT AUX PRENEURS DE PILULES.

Les Régulateurs sont le remède le plus agréable, le plus sain et le plus efficace pour régler les Boyaux, etc. C'est le meilleur purgatif du sang qui soit connu.

Un seul Régulateur vaut mieux que six des meilleures Pilules Cathartiques.

Les Régulateurs de Radway sont préparés avec son d'extraits de gommes d'arbres, de plantes, de racines et d'herbes. Ils produisent un effet bien supérieur à celui de toutes espèces de Pilules, et au lieu d'affaiblir le système comme elles, il donne de la force à tout le corps.

Les Remèdes R. R. R. sont à vendre chez tous les Droguistes.

RADWAY & Cie, 162, rue Fulton, N.-Y.

Se vendent, à Trois-Rivières, à la Pharmacie du Dr. DUBORD.